



## 14ème législature

<b>Question N° : 26</b>	De <b>M. Jean-Jacques Candelier</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> >assurance maladie maternité : généralités	<b>Tête d'analyse</b> >caisses primaires	<b>Analyse</b> > réorganisation. perspectives. Nord-Pas-de-Calais.
Question publiée au JO le : <b>03/07/2012</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de renouvellement : <b>14/01/2014</b> Date de renouvellement : <b>09/09/2014</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les réorganisations de la CPAM dans le Nord-Pas-de-Calais. Sous l'impulsion du Medef, on déplore une réorganisation des caisses primaires d'assurance maladie de la région dans le but de créer une seule caisse régionale. Cette organisation aurait des conséquences désastreuses, tant pour les assurés sociaux, que pour les salariés. Après les fusions des caisses, la disparition de sept caisses sur les treize existantes, le but est de livrer toujours plus notre sécurité sociale aux marchés assurantiels, liquidant le programme du Conseil national de la résistance. De treize caisses dans la région, nous sommes passés à six avec les conséquences désastreuses sur les conditions de travail du personnel et le service rendu aux assurés sociaux. On constate une fermeture des permanences dans les mairies du Douaisis, bien qu'il faille se féliciter d'avoir obtenu satisfaction sur la création d'une antenne à Sin-le-Noble (Aux Épis) et le maintien de celle d'Arleux, décisive pour le service public en milieu rural. Il lui demande si elle compte intervenir dans ce débat, notamment au moment de la convention d'objectifs et de gestion.